

Arrêté N°2024-386

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,

Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et suivant.

Vu l'arrêté 2024-162 du 06/05/2024, portant composition du jury de VAE de la Licence professionnelle négociation – commercialisation de prestations touristiques spécialisées

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la licence professionnelle susvisée, est modifié ainsi qu'il suit :

Suppression, dans la rubrique « enseignant », de Thanh Ha BARGAS, PRAG.

Suppression, dans la rubrique « professionnel », de Morgane BLANCHON, responsable social media

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 12/09/2024

La Présidente,

ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON •
- université
- lumière
- LYON 2

Isabelle von Buelzingsloewen

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Licence professionnelle Négociation - Commercialisation de prestations touristiques
spécialisées

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	DE VELDER Sabrina	PRAG
Enseignante-chercheur	VELEANU Corinne	MCF
Professionnel	MAGNON PUJO Tanguy	Consultant en gamification et concepteur de jeux